

L'initiative pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel

La Grande Muraille Verte **est une initiative politique**, élaborée et adoptée en 2005 par les gouvernements des États sahélo-sahariens, et endossée par l'Union Africaine en 2007. Dès les premiers textes qui la définissent, l'initiative doit permettre aux institutions nationales et régionales de travailler ensemble pour faire face aux menaces de la dégradation des terres et de la désertification, sur le pourtour du Sahara. **Une zone géographique prioritaire est définie**, au Sud du désert du Sahara, dans les territoires où la pluviométrie annuelle est inférieure à 400 millimètres.

La Grande Muraille Verte veut offrir un cadre pour mener des actions de développement, en réponse aux enjeux multiples et interconnectés de la zone sahélo-saharienne.

Il n'a d'ailleurs jamais été question, dans les textes stratégiques qui définissent la Grande Muraille Verte, de simplement réaliser une plantation d'arbres de Dakar à Djibouti. Cette image faussée tire sans doute son origine des premières interventions d'ampleur, qui ont permis de rendre visible la Grande Muraille Verte, et qui concernaient pour beaucoup des actions de reboisement.

En 2015, lors de la COP 21 de la Convention Climat, des engagements chiffrés, à atteindre pour 2030, ont été adossés à la Grande Muraille Verte :

- Restaurer **100 millions d'hectares** de terres dégradées
- Séquestrer **250 millions de tonnes** de carbone
- Créer **10 millions d'emplois**

Ce sont les indicateurs qui guideront les investissements futurs dans la GMV.



Pour opérationnaliser la Grande Muraille Verte, des **agences nationales (ANGMV)** ont été mises en place dans 11 pays. Elles sont généralement rattachées aux ministères en charge de l'environnement.

Une **Agence Panafricaine de la GMV**, dont le siège est à Nouakchott en Mauritanie, est responsable de la coordination des efforts régionaux.

⇒ Les agences nationales et régionale, établissent des plans d'actions périodiques pour réaliser l'initiative. Elles mobilisent les financements issus des budgets des États et des partenaires financiers pour mettre en œuvre leurs plans d'actions. Elles ont par ailleurs la mission de fédérer et suivre les acteurs qui contribuent à réaliser l'initiative, dont les organisations de la société civile ou encore les collectivités locales.

La mise en œuvre de la Grande Muraille Verte a récemment été visible dans le cadre de grands projets régionaux, tels que le programme SAWAP (2013-2019), le projet Action Contre la Désertification (2014-2019) ou le projet FLEUVE (2015-2018) qui ont permis d'effectuer un travail important de production de connaissances sur les techniques de lutte contre la désertification, de gestion durable des terres et sur des pratiques agricoles adaptées au manque d'eau et à la pauvreté des sols.

Appui de la CNULCD à la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte

La CNULCD reconnaît la Grande Muraille Verte comme une vision politique pertinente pour lutter contre la dégradation des terres et relever les défis auxquels le Sahel est confronté. Le Secrétariat Exécutif de la Convention se mobilise régulièrement pour attirer l'attention des partenaires du développement sur l'initiative et les engager à la soutenir.

En 2020, la CNULCD a produit un rapport sur l'état de mise en œuvre de la GMV. Établi sur la base des données transmises par les 11 pays, les organisations internationales et un faible nombre d'ONG impliquées dans la mise en œuvre, le rapport indique un faible niveau de réalisation de l'initiative : 17,8 millions d'hectares restaurés sur une zone d'intervention estimée à 156 millions d'hectares.

- ➔ Ces chiffres ne tiennent pas compte des initiatives portées à petite échelle par la société civile, les collectivités, etc.
- ➔ Ils n'intègrent pas non plus d'autres actions portées à l'échelle des pays dans le cadre d'autres programmes sectoriels (agriculture, élevage, hydraulique, etc.)
- ➔ Les chiffres sont axés sur les surfaces restaurées, ils ne tiennent pas compte des surfaces dont la gestion a pu être améliorée ou durabilisée.

L'un des enjeux cruciaux concernant la mise en œuvre de l'initiative est bien d'être en mesure de savoir ce qu'est un projet de développement qui contribue à la GMV. Dans la zone sahélienne, de nombreux acteurs accompagnent le développement rural durable des communautés, même à la plus petite échelle. Cependant, ils ne situent pas leur action comme contribuant à l'initiative, et ils ne sont pas pris en compte par les systèmes de suivi mis en place.

Travailler sur la Grande Muraille Verte lors d'un atelier national Désertif'actions 2022

Question à traiter : de quelle manière l'appui aux transitions agroécologique peut contribuer à l'atteinte des objectifs de restauration de terres, de stockage de carbone et de création d'emploi de la Grande Muraille Verte ?

Conseils aux organisateurs d'atelier :

- Contacter et inviter l'Agence Nationale de la GMV (leurs coordonnées sont disponibles sur le site de l'APGMV <http://www.grandemurailleverte.org/index.php/structures-nationales-gmv>)

En savoir plus sur la Grande Muraille Verte

- [Sur le site de la CNULCD](#)
- [Sur le site du GTD](#)
- [La plateforme des partenaires de la GMV](#)
- [L'accélérateur de la GMV](#)